

quoi? Parce qu'il prévoit dans la résolution que si les \$45,000,000 ne suffisent pas et que le Gouvernement est appelé à prendre un jugement de forclusion contre le Nord-Canadien, il y aura un autre appel au Parlement avant que cette forclusion vienne en vigueur. En d'autres termes, par cette résolution, le solliciteur général s'arrange pour que MM. Mackenzie et Mann, les promoteurs de cette entreprise, aient encore une occasion de venir dans les coulisses de la Chambre afin de faire appel aux sympathies des députés et leur demander encore de l'aide pour compléter leur réseau. Le solliciteur général a fait une clause de ce genre dans cette résolution. Et pourquoi l'y avoir fait entrer si ce n'est qu'il prévoit lui-même que la compagnie du Nord-Canadien devra revenir devant le Parlement pour demander des secours?

On nous affirme que nous avons toutes sortes de garanties pour cette garantie proposée de \$45,000,000. Par les termes mêmes de la garantie nous recevons une hypothèque flottante du réseau du Nord-Canadien lui-même, des compagnies constitutives et, par-dessus tout cela, on nous donne \$40,000,000 de capital-actions du réseau du Nord-Canadien.

Je suis persuadé que le solliciteur général a dû trouver la situation très difficile quand il a examiné les garanties du réseau du Canadian-Northern et n'a pas trouvé de quoi couvrir cette garantie ou ce prêt de \$45,000,000 sans prendre \$40,000,000 d'actions ordinaires, absolument sans valeur. Qu'est-ce que valent ces \$40,000,000 au peuple du pays? Les actions ordinaires du Canadian-Northern ont-elles quelque valeur sur le marché? On admet que ce chemin de fer est en ce moment en faillite. On veut donc nous attirer dans une association avec ce chemin de fer sans nous donner néanmoins une voix dans la surveillance de sa politique. Je puis bien dire cela, et je dis la vérité en affirmant que nous n'avons pas voix délibérante car, que vaut la voix de la minorité? Nous laissons à ce chemin de fer l'empire absolu de ses opérations, la politique de la compagnie et la dépense des deniers qu'elle obtient, grâce à la vente de ces valeurs que le Gouvernement se propose de garantir. Nous gardons pour nous un intérêt de 40 pour cent en actions ordinaires, lesquelles, il est tout probable, ne pourront jamais s'offrir sur le marché, du moins durant la vie des honorables députés qui font maintenant partie de cette Chambre. La seule manière de donner de la valeur à ce ca-

[M. Neely.]

pital-actions—et le solliciteur général l'a lui-même presque admis—c'est de lui en donner nous-mêmes en jetant de l'argent dans cette ligne de chemin de fer pour en terminer la construction; de la mettre en exploitation afin qu'elle puisse gagner de l'argent et, cela, en jetant encore des millions de l'argent du peuple canadien dans ce réseau, afin qu'il puisse au bout de beaucoup d'années donner à ces \$40,000,000 de capital-actions un peu plus de valeur que le papier sur lequel ces valeurs sont imprimées.

On a critiqué le très honorable chef de l'opposition et ces critiques sont venues, surtout du ministre des Finances et de quelques autres, en disant que le Gouvernement actuel s'est trouvé en face d'une situation très difficile quand il est arrivé au pouvoir, à cause des choses qui avaient été faites par l'ancienne administration. On nous affirme que le gouvernement actuel devait faire face à un état de choses très difficile et que cet état de choses était un héritage du gouvernement Laurier. J'aimerais connaître l'héritage que l'administration précédente a laissé au pays en ce qui touche justement au chemin de fer Canadian-Northern.

On a laissé cet héritage: le gouvernement libéral aidait à la construction de ce chemin de fer en garantissant les obligations, garantie qui lui apportait des valeurs de première classe, car il s'assurait une première hypothèque sur le réseau même. Qu'est-ce que le Gouvernement actuel se propose de prendre?

Une hypothèque flottante, qui peut signifier en certain cas une deuxième, en d'autres une troisième hypothèque sur la faculté de rachat du Canadian-Northern par MM. Mackenzie et Mann. Cela veut dire que le Gouvernement se propose de venir en aide à tous les porteurs d'obligations ou de valeurs qui ont actuellement quelque réclamation contre le Canadian-Northern, car pour rendre efficace notre garantie de 45 millions, il nous faut protéger toute valeur qui a priorité, actuellement, sur celle que nous devons garantir. Voilà l'héritage légué par l'ancienne administration; elle a légué un réseau virtuellement terminé et en plus des valeurs de première classe, soit une première hypothèque sur le réseau même. Je désirerais savoir, si mes honorables amis finissent bientôt leur terme d'office;—mais pas avant la mise en vigueur de cette loi,—quel héritage ils laisseront à la prochaine administration, à la suite des résolu-